



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 49

Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik

Présentation

Présenté par
M. André Bourbeau
Ministre des Affaires municipales

APR 20 1986

Éditeur officiel du Québec
1986

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi modifie la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik afin d'accorder à une municipalité de village nordique le pouvoir de confier à un tiers l'exploitation d'un système de collecte et d'évacuation des eaux usées.

Il a également pour objet de prévoir que tout surplus ou déficit d'une année financière de l'Administration régionale Kativik constitue un revenu ou une dépense à porter au budget de l'année financière suivante de cet organisme.

Projet de loi 49

Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. L'article 174 de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1) est modifié par l'insertion, dans la deuxième ligne du paragraphe 10 et après le mot «exploiter», des mots «ou faire exploiter par un tiers».

2. L'article 400 de cette loi est remplacé par le suivant:

«**400.** Tout surplus ou déficit d'une année financière constitue un revenu ou une dépense porté au budget de l'année financière suivante.».

3. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).